

PRIME POUR VOUS CHAUFFER AU GAZ NATUREL

En plus de la possibilité d'un raccordement gratuit au réseau de distribution d'une valeur d'environ 970 € HTVA (sous conditions légales), vous pouvez bénéficier des primes suivantes :

250 € pour un nouveau raccordement d'un logement de type résidentiel ou assimilé

Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Votre bâtiment peut être raccordé au réseau de gaz naturel
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Installation, au minimum, d'une chaudière à condensation à haut rendement au gaz naturel (label énergétique Classe A)

Conditions administratives

- Commande du raccordement entre le 01/04/2017 et le 31/12/2021 sur base de l'acceptation de l'offre RESA en ordre de validité
- Mise en service du compteur dans les 12 mois suivant l'exécution du raccordement

Ou

400 € pour le remplacement de votre installation de chauffage existante par un système au gaz naturel pour un logement résidentiel ou assimilé

Logement existant non encore raccordé au réseau de gaz naturel

Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Uniquement remplacement d'un système de chauffage autre qu'au gaz naturel (non valable pour le remplacement d'une chaudière au gaz naturel)
- Installation d'un chauffage au gaz naturel, au minimum :
 - ✓ une chaudière à condensation à haut rendement (label énergétique Classe A), ou
 - ✓ un convecteur à haut rendement HR+, ou
 - ✓ un poêle à haut rendement HR+ au gaz naturel
- Votre logement peut être raccordé au réseau de gaz naturel

Conditions administratives

- Commande du raccordement entre le 01/04/2017 et le 31/12/2021 sur base de l'acceptation de l'offre RESA en ordre de validité.
- Mise en service du compteur dans les 12 mois suivant l'exécution du raccordement

Logement déjà raccordé au réseau de gaz naturel

Conditions techniques

- La puissance installée cumulée de chauffage est inférieure à 70 kW
- Logement de type "résidentiel" ou assimilé
- Uniquement remplacement d'un système de chauffage autre qu'au gaz naturel (non valable pour remplacement de chaudière au gaz naturel)

- Installation d'un chauffage au gaz naturel, au minimum :
 - ✓ une chaudière à condensation à haut rendement (label énergétique Classe A), ou
 - ✓ un convecteur à haut rendement HR+, ou
 - ✓ un poêle à haut rendement HR+ au gaz naturel

Conditions administratives

- Mise en service du compteur de gaz naturel, ou
- Si le compteur est déjà en fonction pour assurer le fonctionnement d'appareil de cuisson, au minimum, installation d'une chaudière à condensation à haut rendement au gaz naturel (label énergétique Classe A)

Demander une prime

- Au plus tôt, à l'ouverture de votre compteur
- Au plus tard:
 - ✓ dans les 6 mois après la mise en service du compteur, ou
 - ✓ dans les 6 mois après la date de la facture finale de l'installation de la chaudière
- Uniquement via le formulaire dédié :
 - ✓ dûment complété, signé et accompagné des annexes souhaitées
 - ✓ envoi par e-mail ou envoi postal
 - ✓ annexe à joindre obligatoirement : copie de la facture (la facture précise le type de chauffage de manière univoque)
- Une seule prime par compteur (EAN) : 1 EAN = 1 prime
- La prime versée ne sera pas supérieure au montant de la facture associée à la demande
- La législation en vigueur doit être respectée pour que la prime soit accordée
- Paiement de la prime
 - ✓ dans les 6 mois à dater de la réception de la demande de prime "conforme"
 - ✓ RESA se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires

Primes "Wallonie" associées

- Consultez : <http://energie.wallonie.be>
- Prime de 200 € à 600 € suivant la catégorie de revenus de votre ménage

Renseignements, conditions détaillées et formulaire de demande :

Via notre site Internet :
www.resa.be

Par téléphone: 04/220 12 11

Via e-mail : primes@resa.be

Par courrier postal :
RESA S.A.
Primes - Département Gestion
du Marché
Rue Sainte-Marie, 11 - 4000
Liège